



Syndicat Intercommunal
des Eaux de la Plaine de l'Ille

www.siepi.fr

Prix et qualité
du service public
de l'EAU POTABLE
et de l'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

RAPPORT ANNUEL
2025

Sommaire

Présentation du territoire desservi	p. 2
Territoire desservi	p. 3
Eau potable	p. 4
1. Caractérisation technique du service	p. 4
2. Tarification de l'eau et recettes du service	p. 6
3. Financement des investissements	p. 7
4. Indicateur de performance	p. 9
Assainissement collectif	p. 15
1. Caractérisation technique du service	p. 15
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	p. 16
3. Financement des investissements	p. 17
4. Indicateur de performance	p. 18
Bilan technique 2025	p. 25



Présentation du territoire desservi

Assurant les compétences d'adduction en eau potable et de collecte des eaux usées, **le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill (S.I.E.P.I.) est un syndicat intercommunal** à vocations multiples (SIVOM).

En 2025, il approvisionne en eau potable 17 communes situées au sud de Colmar, soit environ 19 471 habitants (INSEE). Pour 8 d'entre elles, il assure également la collecte des eaux usées.

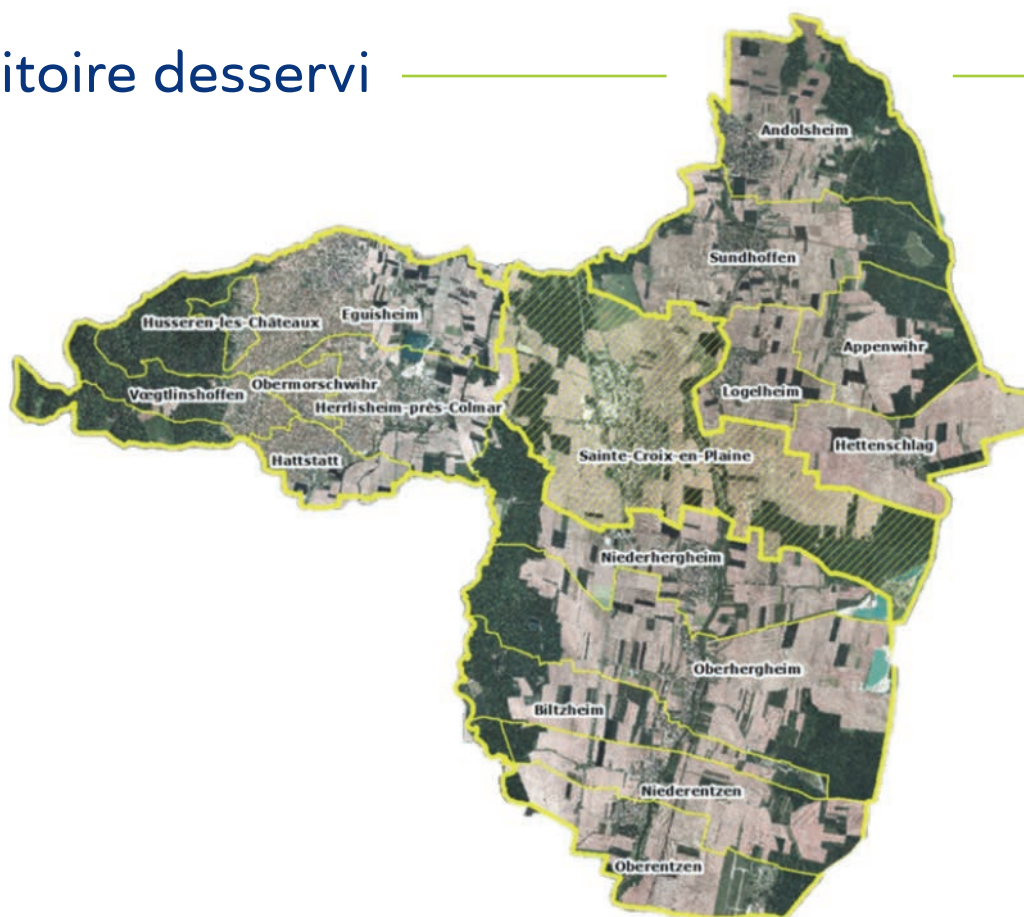
Le territoire s'étend du sud au nord (d'Oberentzen à Andolsheim) sur 20 km et d'ouest en est (de Hattstatt jusqu'à Hettenschlag) sur 22 km.

Le syndicat exerce les compétences suivantes liées au service :

Eau :	Assainissement :
• Production	• Collecte
• Transport	• Transport
• Protection des points de prélèvement	
• Stockage	
• Traitement	
• Distribution	



Territoire desservi



Communes desservies par le Syndicat selon le service et la population totale (INSEE) :

	Habitants	Eau	Assainissement
ANDOLSHEIM (C.A.)	2 274	●	●
APPENWIHR *	598	●	○
BILTZHEIM	518	●	●
ÉGUISHEIM	1 779	●	
HATTSTATT	875	●	
HERRLISHEIM (C.A.)	1 958	●	
HETTENSCHLAG *	361	●	○
HUSSEREN LES CHÂTEAUX	517	●	
LOGELHEIM	975	●	●
NIEDERENTZEN	869	●	●
NIEDERHERGHEIM	1 200	●	●
OBERENTZEN	733	●	●
OBERHERGHEIM	1 341	●	●
OBERMORSCHWIHR	430	●	
STE CROIX EN PLAINE (C.A.) **	3 078		
SUNDHOFFEN (C.A.)	2 035	●	●
VOEGLTINSHOFFEN	496	●	
Total	20 037	16 959	10 904

* Les communes d'Appenwihr et de Hettenschlag ne font pas partie du réseau d'assainissement du S.I.E.P.I. mais leur propre réseau se rejette dans celui du Syndicat.

** Le S.I.E.P.I. vend l'eau à Colmar Agglomération pour le compte de la commune de Sainte Croix en Plaine qui n'est pas membre et Colmar Agglomération (C.A.) y exerce les compétences Eau Potable et Assainissement. En revanche, les réseaux intercommunaux d'eau potable et d'assainissement propriétés du SIEPI traversent la commune.

1. Caractérisation technique du service

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe.

Nature des ressources en eau

Les ressources du Syndicat sont les suivantes :



Forages	Débit nominal	Prélèvement autorisé	Volume prélevé 2024 (m³/an)	Volume prélevé 2025 (m³/an)
Forêt de Rouffach, Niederwald : - 4 pompes - 2 puits (profondeur 20 m)	200 m³/heure	N. C.	373 134	458 535
Forêt de Sundhoffen, Kastenwald : - 2 pompes - 1 puits (profondeur 80 m)	180 m³/heure	3 840 m³/jour	543 914	520 444
Total :	380 m³/heure	-	917 048	978 979

Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :



	2024	2025
ANDOLSHEIM	946	945
APPENWIHR	229	229
BILTZHEIM	216	216
ÉGUISSHEIM	884	886
HATTSTATT	408	411
HERRLISHEIM	814	815
HETTENSCHLAG	160	163
HUSSEREN LES CHÂTEAUX	236	231
LOGELHEIM	396	401
NIEDERENTZEN	365	373
NIEDERHERGHEIM	521	528
OBERENTZEN	325	328
OBERHERGHEIM	646	652
OBERMORSCHWIHR	221	222
SUNDHOFFEN	934	933
VOEGTLINSHOFFEN	242	244
Total	7543	7577

Volumes d'eau vendus au cours de l'exercice



La répartition des volumes par commune en m³ est la suivante :

	2024	2025
ANDOLSHEIM	74 030	79 207
APPENWIHR	19 072	19 783
BILTZHEIM	18 202	18 051
ÉGUISEIM	131 733	141 466
HATTSTATT	36 123	40 665
HERRLISHEIM	72 703	71 630
HETTENSCHLAG	12 889	13 471
HUSSEREN LES CHÂTEAUX	31 165	34 058
LOGELHEIM	32 428	32 922
NIEDERENTZEN	31 614	33 360
NIEDERHERGHEIM	45 228	55 585
OBERENTZEN	25 709	27 603
OBERHERGHEIM	47 385	51 198
OBERMORSCHWIHR	17 565	19 895
SUNDHOFFEN	70 559	80 893
VOEGTLINSHOFFEN	25 730	29 743
Total	692 175	749 530

	2024	2025
- Abonnés domestiques	690 852 m ³	748 385 m ³
- Abonné non domestique (Dragées Adam, Herrlisheim)	1 323 m ³	1 145 m ³
- Commune de Sainte Croix en Plaine (C.A.)	156 461 m ³	161 905 m ³
Total	848 636 m³	911 435 m³



Longueur des réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est d'environ 136 900 mètres linéaires réels dont 17 660 mètres de réseau intercommunal.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs appliqués durant l'exercice sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	28 €	28 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _ _ _ _		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,4 €/m ³	1,4 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau	0,09 €/m ³	0,09 €/m ³
	Pollution domestique		
	Consommation d'eau potable	0,39 €/m ³	0,40 €/m ³
	Performance des réseaux d'eau potable	0,066 €/m ³	0,025/ m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- La délibération du 10/03/2023 effective à compter de la 2^{ème} relève 2023 fixe les tarifs et prestations aux abonnés du service de l'eau potable.
- La délibération du 27/02/2014 effective à compter de la 2^{ème} relève 2014 fixe le tarif de la contre-valeur redevance prélèvement.

Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) sont les suivantes (la redevance pollution est reversée par le SIEPI à l'AERM) :

 l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	28,00	28,00	0%
Part proportionnelle	168,00	168,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	196,00	196,00	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	10,80	10,80	0%
Redevance pour pollution domestique			
Redevance sur la consommation d'eau potable	46,80	48,00	2,56%
Redevance sur la performance des réseaux d'eau potable	7,92	3,00	-62,12%
TVA	14,38	14,18	-1,39%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	79,90	75,98	-4,91%
Total	275,90	271,90	-1,45%
Prix TTC au m³	2,30	2,27	-1,30%

Tarification

Pas de modification tarifaire en 2025.

Recette 2025 HT

Ventes d'eau totale (1 088 749,88 € en 2024)	1 312 479,06 €
Dont : Exportation vers la commune de Sainte Croix en Plaine (C.A.)	143 480,21 €
Autres prestations auprès des abonnés	127 544,65 €
Subventions	0 €

3. Financement des investissements

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire HT	569 430,21 €
Montants des subventions	0,00 €

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	3 231 296,92 €
Montant remboursé durant l'exercice	245 100,53 €
Dont en capital	211 203,08 €
Dont en intérêts	33 897,45 €

Détail de la dette du service

Organisme prêteur	Objet	Capital emprunté	Encours au 31/12	Date de fin
Société Générale	INVESTISSEMENTS AEP 2019-2020	3 000 000 €	2 062 500 €	2039
Crédit Agricole	TRAVAUX AEP 2015	300 000 €	0 €	2025
Crédit Mutuel	Investissement AEP 2025 SIEPI	1 200 000 €	1 168 796,92	2040

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Compte	Libellé	Montant HT
28131	Bâtiments	10 205,00 €
28135	Installat ^o générales, agencements, aména...	9 667,00 €
28138	Autres constructions	162,00 €
28151	Installations complexes spécialisées	28 433,72 €
28153	Amort. installations à caractère spécifique	446 933,73 €
28155	Outillage industriel	2 542,23 €
28156	Amort. matériel spécifique d'exploitation	65 391,04 €
28175	Amort. matériel et outillage technique (mise...	81 359,24 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 418,00 €
28031	Amortissements des frais d'études	15 690,00 €
2805	Concessions et droits similaires, brevets, li...	14 544,00 €
28125	Terrains bâtis	298,00 €



4. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : S.I.E. PLAINE DE L'ILL SECTEUR PLAINE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 10525 personnes sur 10 communes. Le responsable des installations est : « S.I.E. PLAINE DE L'ILL ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.I.E. PLAINE DE L'ILL » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **36**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **21,6 mg/L**
Valeur maxi : **28 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **6**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **199**
Valeur maxi : **0,02 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,008 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,008 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,0685 mg/L**
Valeur maxi : **0,07 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **23,3 °f**
Valeur maxi : **24,5 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



RÉSEAU PRIVÉ
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SÉCHERESSE
En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 07/05/2026

UDI 068000976

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

ARS Grand Est - Délégation Territoriale du Haut-Rhin - Cité administrative - Bâtiment J
3 rue Fleischhauer - CS 50001 - 68026 COLMAR CEDEX
03 69 49 30 41

www.grand-est.ars.sante.fr

ars-grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr



ZONE DE DISTRIBUTION : S.I.E. PLAINE DE L'ILL SECTEUR VIGNOBLE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2024 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 5877 personnes sur 6 communes (EGUISHEIM, HATTSTATT, HERRLISHEIM-PRES-COLMAR, HUSSEREN-LES-CHATEAUX, OBERMORSCHWIHR, VOEGTLINSHOFFEN). Le responsable des installations est : « S.I.E. PLAINE DE L'ILL ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.I.E. PLAINE DE L'ILL » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 33 Conformité : 96 % Valeur maxi : 1 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 25,2 mg/L Valeur maxi : 28 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 198 Valeur maxi : 0,012 microgramme/L	
SOMME DE 20 PFAS	A	Bonne qualité
Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,007 microgramme/L Valeur maxi : 0,007 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,065 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L	

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 07/05/2026

UDI 068006478

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

ARS Grand Est - Délégation Territoriale du Haut-Rhin - Cité administrative - Bâtiment J
3 rue Fleischhauer - CS 50001 - 68026 COLMAR CEDEX
03 69 49 30 41

ars-grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.



La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis





	Points potentiels	Valeur	Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	119

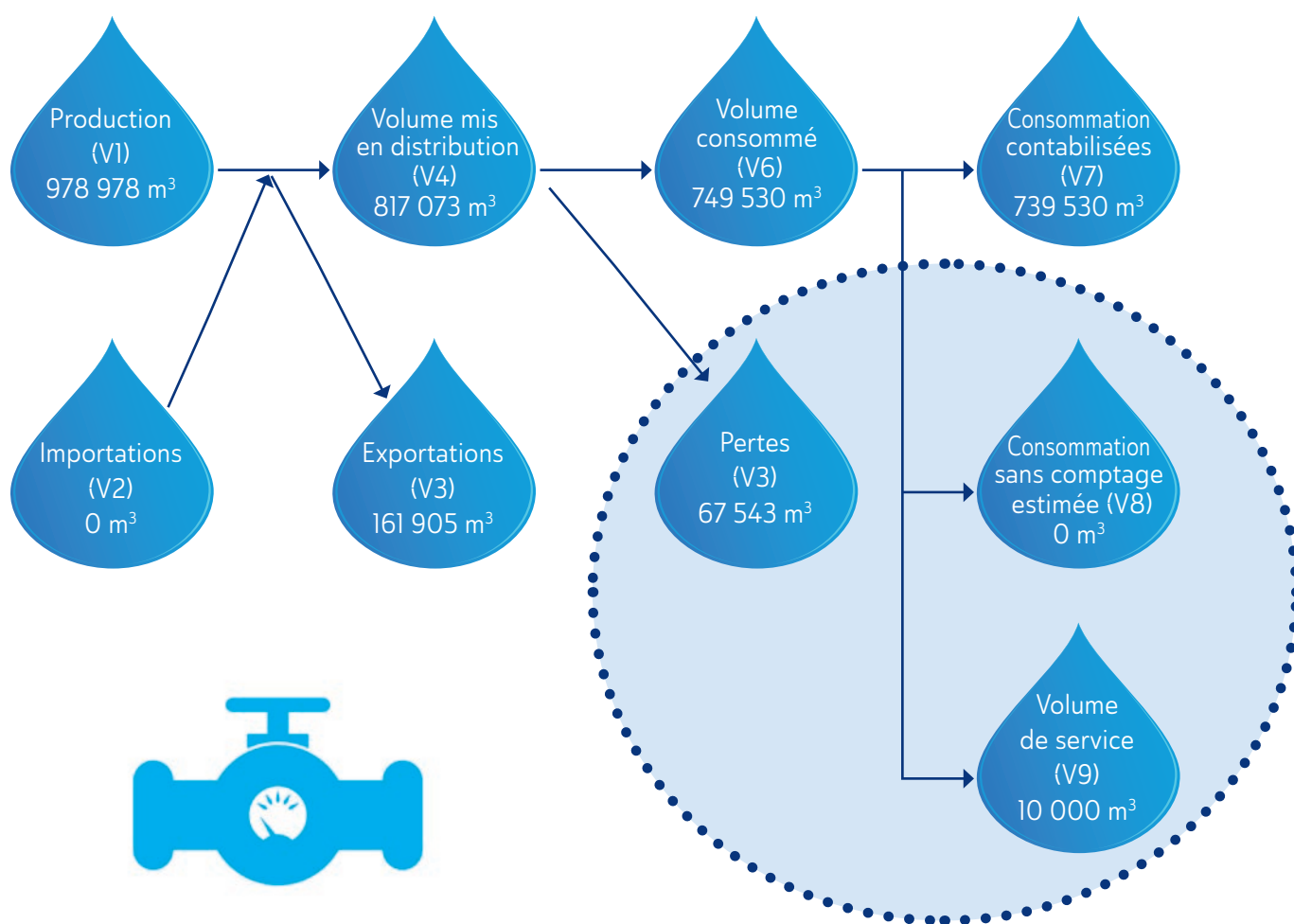
(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

Rendement du réseau

- Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
- Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$



	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	93,7 %	94,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	17	18
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	91 %	91,7 %

Indice linéaire des volumes non comptés

- Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

- indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,4 m³/j/km.

Indice linéaire des pertes en réseau

- Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

- indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de 1,2 m³/j/km (1,16 en 2024).

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

- Au cours des 5 dernières années, 3,15 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années : **0,46 %**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Débit. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
068000334	FORAGE P NORD NIEDERWALD	1050	0	TE		22/11/1971		11/01/1973	80%
068000335	FORAGE P2 SUD NIEDERWALD	1050	0	TE		22/11/1971		11/01/1973	80%
068003178	FORAGE LINDENKUPPEL	900	0	TE		01/12/2001		17/06/2004	80%
Indice consolidé / UGE									80%

Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Exercice 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	19 639	19 639
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,30	2,30
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97%	98,1%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	119	119
P104.3	Rendement du réseau de distribution	93,7%	94,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,36	1,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,16	1,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,76%	0,46%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

Assainissement collectif

1. Caractérisation technique du service

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe.

Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2024	2025
ANDOLSHEIM	940	940
BILTZHEIM	214	214
LOGELHEIM	391	395
NIEDERENTZEN	363	371
NIEDERHERGHEIM	506	513
OBERENTZEN	322	326
OBERHERGHEIM	634	642
SUNDHOFFEN	927	926
Total	4297	4327



Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Nombre d'autorisations

0

En application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.



Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de 72 360 mètres linéaires dont 8 219 mètres de réseau intercommunal.

Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le Syndicat possède un dégrilleur à la station principale de relevage mais pas de station de traitement des eaux usées. Il est membre fondateur du SITEUCE (Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs) et rejette ses eaux usées dans le réseau de Colmar dans le quartier de la Luss, rue Hartenkopfweg.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs appliqués durant l'exercice sont les suivants :

Rémunération du service au 1 ^{er} janvier 2025	Ensemble des communes de la plaine
Frais d'accès au service (Participation à l'Assainissement Collectif : PAC)	1 720,00 €
Consommation	
• Part fixe (€ HT/an)	72,0000 €
• Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,0600 €
Taxes et redevances	
• TVA	10,00 %

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 15/12/2025 effective à compter du 1^{er} semestre 2026 fixant les tarifs du service de l'assainissement.
- Délibération du 10/03/2023 fixant les frais d'accès au service (PAC).

Facture d'assainissement type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) sont les suivantes (la redevance modernisation est reversée par le SIEPI à l'AERM) :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	72,00	80,00	11,11%
Part proportionnelle	127,20	168,00	32,08%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	199,20	248,00	24,50%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Taxes et redevances			
Redevance performance des réseaux assainissement collectif 0,150€/m ³	16,56	18,00	8,70%
TVA	21,58	26,60	23,26%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,14	44,60	16,94%
Total	237,34	292,60	23,28%
Prix TTC au m³	1,98	2,44	23,23%

Tarification

Pas d'évolution tarifaire

Recettes 2025 HT

Facturation du service d'assainissement aux abonnés (454 126,96€ en 2024)	550 141,96 €
Autres prestations auprès des abonnés	35 977,15 €
Subventions	néant €

3. Financement des investissements

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire HT	183 529,00 €
Montants des subventions	0,00 €

Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	NEANT €
Montant remboursé durant l'exercice	NEANT €
Dont en capital	NEANT €
Dont en intérêts	NEANT €

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Compte	Libellé	Montant HT
28175	Amort. matériel et outillage technique (mise...	64,00 €
28131	Bâtiments	9 249,00 €
28135	Installat ^o générales, agencements, aména...	3 688,00 €
28151	Installations complexes spécialisées	21 744,00 €
28153	Amort. installations à caractère spécifique	338 670,00 €
28155	Outillage industriel	2 879,00 €
28156	Amort. matériel spécifique d'exploitation	4 530,76 €

Programme pluriannuels de travaux

Un diagnostic du réseau d'assainissement est en cours à l'échelle du SITEUCE.

4. Indicateurs de performance

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.





	Points potentiels	Valeur	Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	99%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15.

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement

Au cours des 5 derniers exercices, 1 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années : **0,30 %**

Annexes

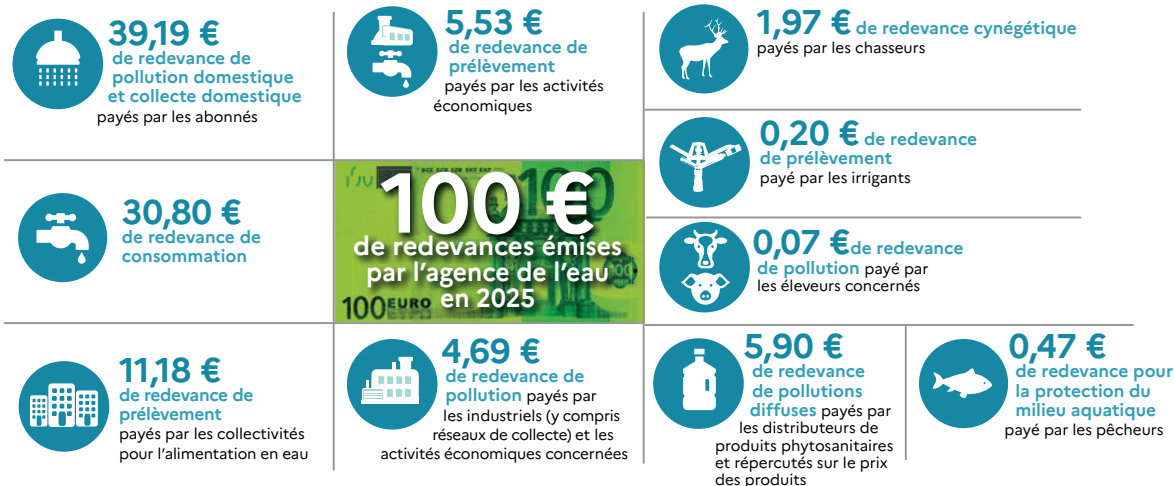
Note de l'Agence de l'eau Rhin Meuse

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 149,02 millions d'euros dont plus de 104,31 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



Édition mars 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse au 1^{er} janvier 2024 est de **4,41 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/carte-interactive

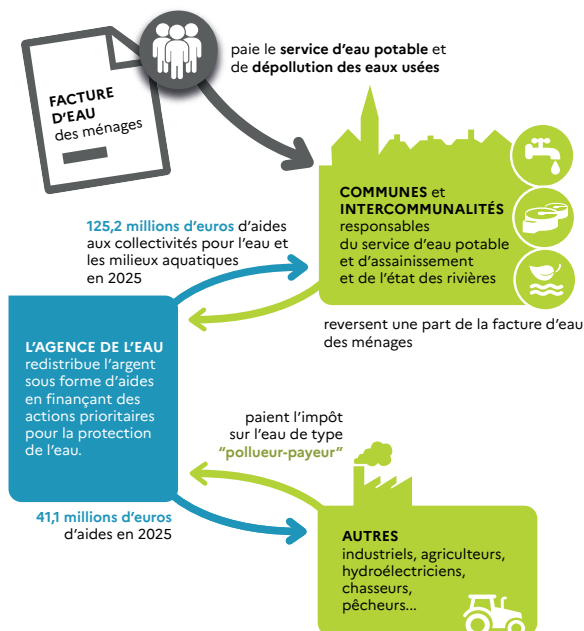
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres ont disparu. Ceci pour renforcer le principe "pollueur-payeur" et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2026

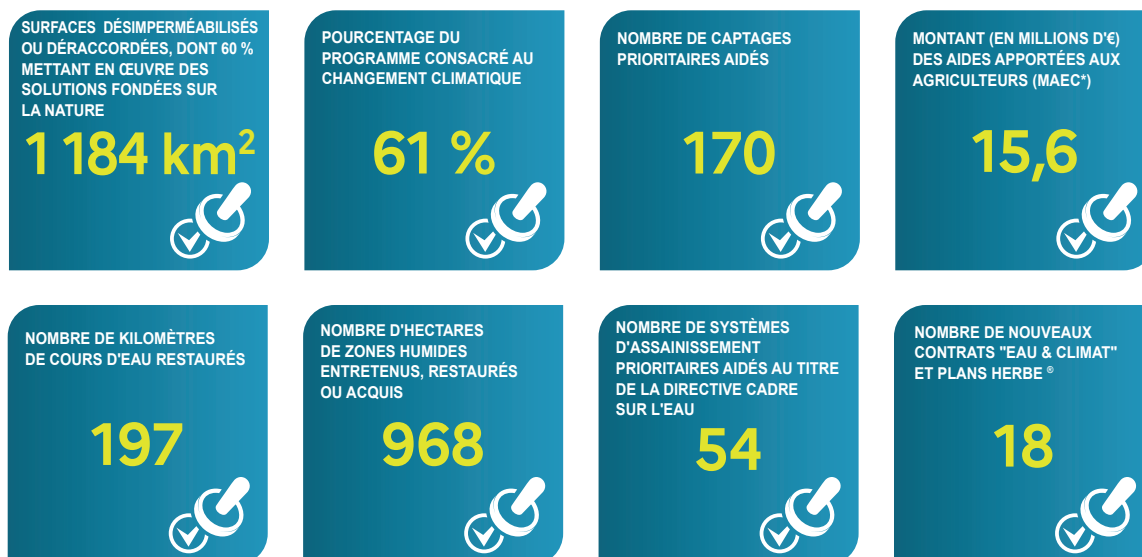
NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2025

L'année 2025 marque la première année du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2025-2030 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2025...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques (dont agriculture biologique, préservation de l'herbe)

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

61 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse sont **consacrés au changement climatique en 2025** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Des projets sont portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

2 474 projets ont été financés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour un montant de plus de 167,3 millions d'euros d'aides, dont 25,5 millions d'euros en déclinaison des mesures du plan Eau.

CONTRAT "EAU & CLIMAT"

Dans le cadre de sa politique au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux. L'objectif : promouvoir un bon état des eaux et faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux.

17 nouveaux contrats « Eau et Climat » ont été signés au cours de la 1^{ère} année du 12^e Programme d'intervention (2025-2030) portant à 64 le nombre total de contrats « Eau et Climat » approuvés depuis 2019, soit 58,9 % de la superficie du bassin Rhin-Meuse.

Ce partenariat territorial et multithématiques a permis la contractualisation en 2025 de 4 contrats industriels et 13 nouveaux contrats territoriaux pour accélérer la mise en œuvre d'actions en réponse aux enjeux « eau ».

Les contrats 2025 représentent 115,2 millions d'euros d'aides potentielles sur les années 2025-2028 pour un montant estimé de travaux sur le territoire Rhin-Meuse de 328,5 millions d'euros.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité  de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

COMPRENDRE, APPRENDRE, AGIR POUR L'EAU : DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

Le site des agences de l'eau vous met à disposition un ensemble de ressources à la fois pédagogiques et pratiques : infographies, podcasts, vidéos, articles... Tous ces supports ont pour objectif d'apporter une information accessible et transparente sur les enjeux de l'eau, la fiscalité de l'eau, les bonnes pratiques...

En savoir plus : <https://lc.cx/RessourcesAgences>



TOUT COMPRENDRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

Pour accompagner la réforme de 2025 et dans un souci de pédagogie, une foire aux questions, structurée par grandes thématiques, vous est proposée sur le site des agences de l'eau.

En savoir plus : <https://lc.cx/Redevances>

ANNEXE

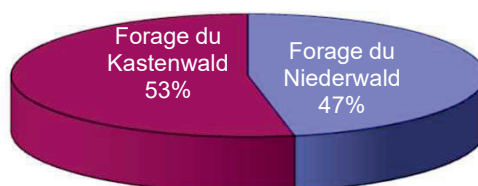
BILAN TECHNIQUE



2025

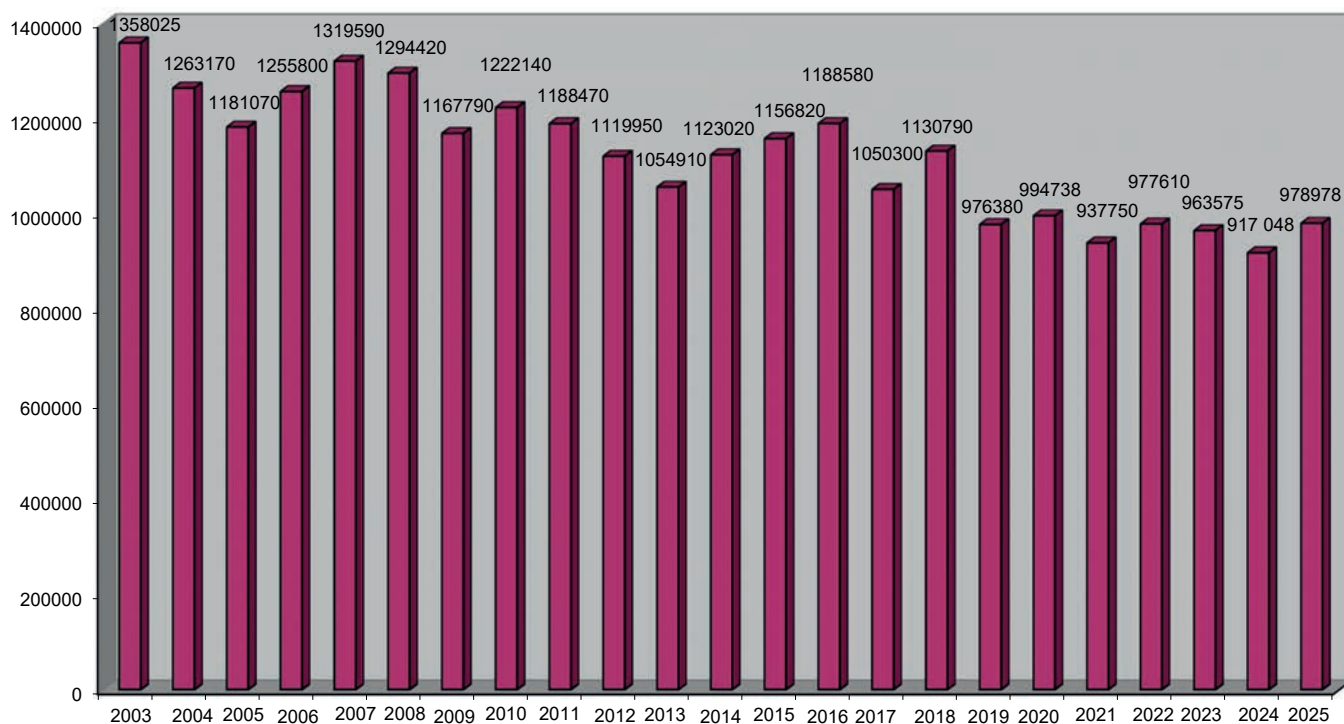
📊 Répartition de la production par station de pompe

Station de pompe	M3 pompés
Forage du Niederwald	458 534
Forage du Kastenwald	520 444
Total	978 978



📊 Evolution de la production depuis 2003 en m³

Evolution de la production depuis 2003 en m3



Ruptures et Fuites en 2025

COMMUNES	LOCALISATION	DATE DES TRAVAUX	TYPE
APPENWIHR	25, rue Principale	18/05/2025	branchement PVC DN 40
EGUISHEIM	18, rue de Colmar	26/11/2025	conduite fonte grise DN 80
EGUISHEIM	14, Rempart Sud	03/11/2025	branchement fonte DN 40
EGUISHEIM	15, rue des Fleurs	09/09/2025	conduite fonte grise DN 100
EGUISHEIM	Rue des Fleurs	08/09/2025	conduite fonte grise DN 80
EGUISHEIM	53, Rempart Sud	27/01/2025	branchement fonte DN 40
EGUISHEIM	13, rue de Hautvillers	17/03/2025	branchement fonte DN 50
EGUISHEIM	28, rue de Colmar	15/02/2025	branchement fonte DN 40
EGUISHEIM	8, rue des Trois Châteaux	29/01/2025	branchement fonte DN 50
EGUISHEIM	Rue de Colmar / Rue des Etourneaux	04/03/2025	bride DN 100 dans regard
HATTSTATT	Rue des Saules	04/12/2025	branchement PEHD DN40
HATTSTATT	Impasse des Jardins	12/08/2025	conduite fonte grise DN 80
HERRLISHEIM	Intercommunal proche cimetière	01/10/2025	conduite acier DN 250
HUSSEREN	13, rue des Trois Châteaux	08/11/2025	branchement fonte DN 60
NIEDERENTZEN	5, rue de l'Ecole	25/11/2025	conduite fonte grise DN 80
OBERENTZEN	7, rue Principale	03/01/2025	conduite fonte grise DN 175
OBERHERGHEIM	74, rue de l'III	03/01/2025	conduite fonte grise DN 80
OBERHERGHEIM	Rue Martin Drolling	09/01/2025	conduite fonte grise DN 80
ROUFFACH	Forage Sud	05/11/2025	conduite fonte grise DN 125
SUNDHOFFEN	3, rue de Sainte-Croix-en-Plaine	29/12/2025	conduite fonte grise DN 175
SUNDHOFFEN	Rue de l'Eglise	03/12/2025	conduite fonte grise DN 80
SUNDHOFFEN	2, rue du Jura	03/12/2025	branchement PVC DN 40
SUNDHOFFEN	1, Place de la Mairie	02/12/2025	conduite fonte grise DN 80
SUNDHOFFEN	2, rue des Charrons	03/01/2025	conduite fonte grise DN 80
SUNDHOFFEN	10, rue de l'III	12/11/2025	conduite fonte grise DN 80

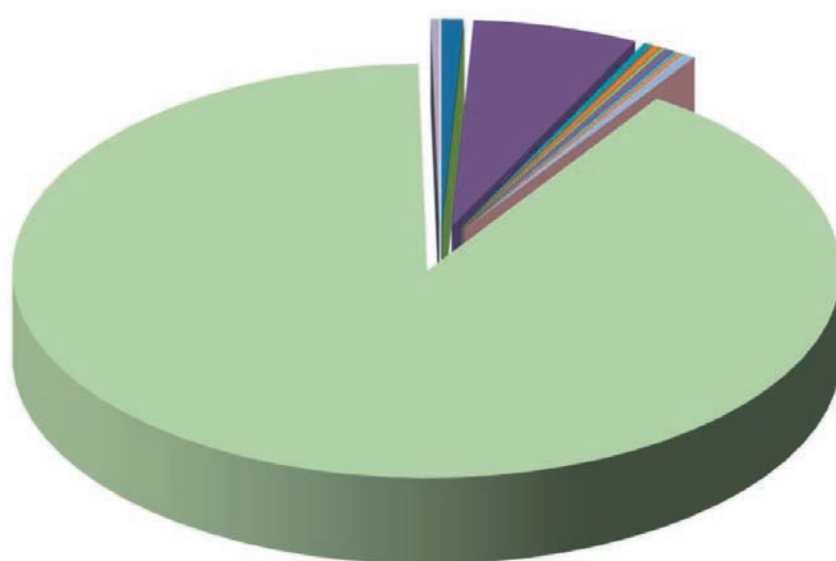
Fuites sur conduites principales : 16

Fuites sur branchements : 9

Total : 25

Remplacement de compteurs en 2025

COMMUNES	COMPTEURS	COÛT MATÉRIEL ESTIMATIF HT	MAIN D'OEUVRE
ANDOLSHEIM	5	650,00 €	20 H
APPENWIHR	0	0,00 €	0 H
BILTZHEIM	0	0,00 €	0 H
EGUISHEIM	38	18 240,00 €	304 H
HATTSTATT	2	260,00 €	8 H
HERRLISHEIM	2	260,00 €	8 H
HETTENSCHLAG	0	0,00 €	0 H
HUSSEREN	0	0,00 €	0 H
LOGELHEIM	1	130,00 €	2 H
NIEDERENTZEN	2	260,00 €	2 H
NIEDERHERGHEIM	1	130,00 €	4 H
OBERENTZEN	1	130,00 €	4 H
OBERHERGHEIM	3	390,00 €	12 H
OBERMORSCHWIHR	0	0,00 €	0 H
SUNDHOFFEN	531	69 030,00 €	2124 H
VOEGLINSHOFFEN	2	260,00 €	8 H
TOTAUX	588	89 740,00 €	2 502 H



- Andolsheim
- Appenwihr
- Biltzheim
- Egguishheim
- Hattstatt
- Herrlisheim
- Hettenschlag
- Husseren
- Logelheim
- Niederentzen
- Niederhergheim
- Oberentzen
- Oberhergheim
- Obermorschwihr
- Sundhoffen
- Voegtlinshoffen

Branchements AEP réalisés en 2025

COMMUNES	BRANCHMT COMPLET	MONTANT HT	BRANCHMT EN ATTENTE	MONTANT HT	POSE COMPTEUR	MONTANT HT	TOTAL HT
ANDOLSHEIM	0	0,00 €	0	0,00 €	2	940,00 €	940,00 €
APPENWHIR	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
BILTZHEIM	1	2 000,00 €	13	20 430,00 €	2	180,00 €	22 610,00 €
EGUISHEIM	5	9 000,00 €	6	11 460,00 €	0	0,00 €	20 460,00 €
HATTSTATT	1	2 000,00 €	0	0,00 €	1	90,00 €	2 090,00 €
HERRLISHEIM	1	2 000,00 €	11	16 610,00 €	1	90,00 €	18 700,00 €
HETTENSCHLAG	1	2 000,00 €	0	0,00 €	4	360,00 €	2 360,00 €
HUSSEREN	1	3 426,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	3 426,00 €
LOGELHEIM	3	6 000,00 €	0	0,00 €	1	90,00 €	6 090,00 €
NIEDERENTZEN	2	2 000,00 €	1	1 000,00 €	2	940,00 €	3 940,00 €
NIEDERHERGHEIM	2	4 000,00 €	1	1 910,00 €	4	360,00 €	6 270,00 €
OBERENTZEN	1	2 363,13 €	0	0,00 €	3	1 030,00 €	3 393,13 €
OBERHERGHEIM	0	0,00 €	0	0,00 €	8	1 036,00 €	1 036,00 €
OBERMORSCHWIHR	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €
SUNDHOFFEN	0	0,00 €	0	0,00 €	2	496,00 €	496,00 €
VOEGLINSHOFFEN	0	0,00 €	2	2 000,00 €	1	90,00 €	2 090,00 €
TOTAUX	18	34 789,13 €	34	53 410,00 €	31	5 702,00 €	93 901,13 €

Renouvellement et extension du réseau AEP en 2025

COMMUNES	LOCALISATION	NATURE	LINEAIRE	BRANCHMTS	COÛT HT
EGUISHEIM	Rue du Buhl - Rue des Vendangeurs	Renouvellement du réseau AEP - 130ml de fonte DN100 et renouvellement de 8 branchements	130	8	92 000,00 €
EGUISHEIM	Rue des Chapelains	Renouvellement du réseau AEP - 150ml de fonte DN100 et renouvellement de branchements	150	7	64 200,00 €
EGUISHEIM	Rue des Chapelains - Impasse	Extension PEHD DN63	28	0	4 500,00 €
EGUISHEIM	Rue des Trois Châteaux	Renouvellement de 3 branchements	0	3	8 550,00 €
EGUISHEIM	Rue des Jardins	Extension fonte ductile DN100	45	0	12 549,65 €
			353 ml	18	181 799,65 €

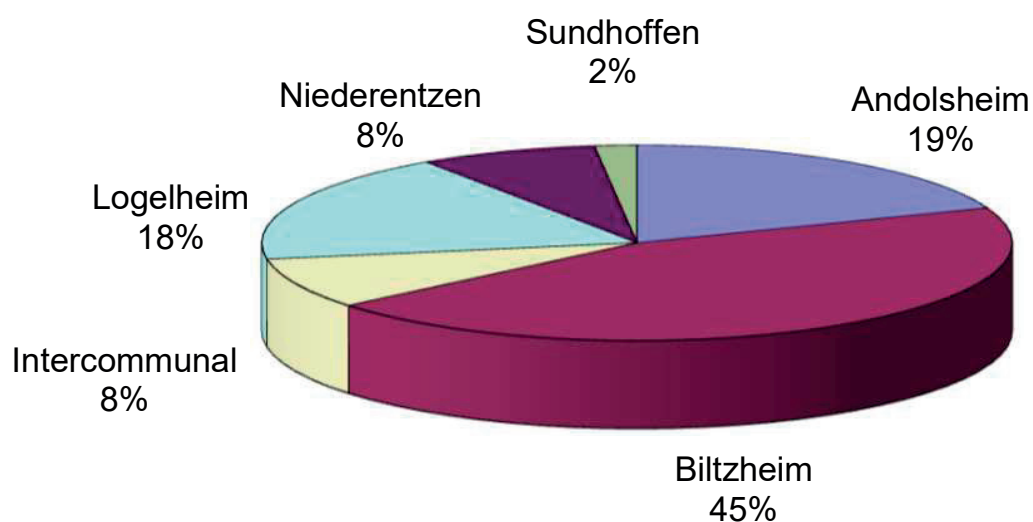
Entretien des postes de relevage en 2025

COMMUNES	LOCALISATION	TYPE	NBRE DE NETTOYAGES
OBERENTZEN	Ecole	Principale	2
NIEDERENTZEN	Rue de Biltzheim	Principale	2
	ZA	Secondaire	2
BILTZHEIM	Rue de Colmar	Principale	2
OBERHERGHEIM	Rue Martin Drolling	Secondaire	2
	Rue des Vergers	Secondaire	2
	Rue de Rouffach	Secondaire	2
	Rue de Rouffach 2 - ZA	Secondaire	2
	Rue de l'III	Secondaire	2
	Cimetière	Principale	3
NIEDERHERGHEIM	Rue des Tournesols	Secondaire	2
	Ecole	Secondaire	2
	Rue de Sainte Croix En Plaine	Secondaire	2
	Contournement	Principale	2
	Simler	Secondaire	2
	Aldi - Kern	Secondaire	2
SAINTE CROIX EN PLAINE	Bord de l'III coté Logelheim	Principale	2
LOGELHEIM	Rue des Saules	Secondaire	2
	Rue de Sundhoffen	Principale	2
SUNDHOFFEN	Jauss	Secondaire	2
	Rue des Primevères	Secondaire	2
	Berges de l'III	Secondaire	2
ANDOLSHEIM	Rue des Alpes	Secondaire	2
	Rue de Sundhoffen	Secondaire	2
	Rue de l'III	Secondaire	2
	Station Principale	Principale	2
		TOTAL :	52

Entretien du réseau d'assainissement en 2025

COMMUNES	CURAGE EN ML
ANDOLSHEIM	1 370
BILTZHEIM	3 200
INTERCOMMUNAL	600
LOGELHEIM	1 300
NIEDERENTZEN	550
NIEDERHERGHEIM	0
OBERENTZEN	0
OBERHERGHEIM	0
SUNDHOFFEN	130
TOTAUX :	7 150

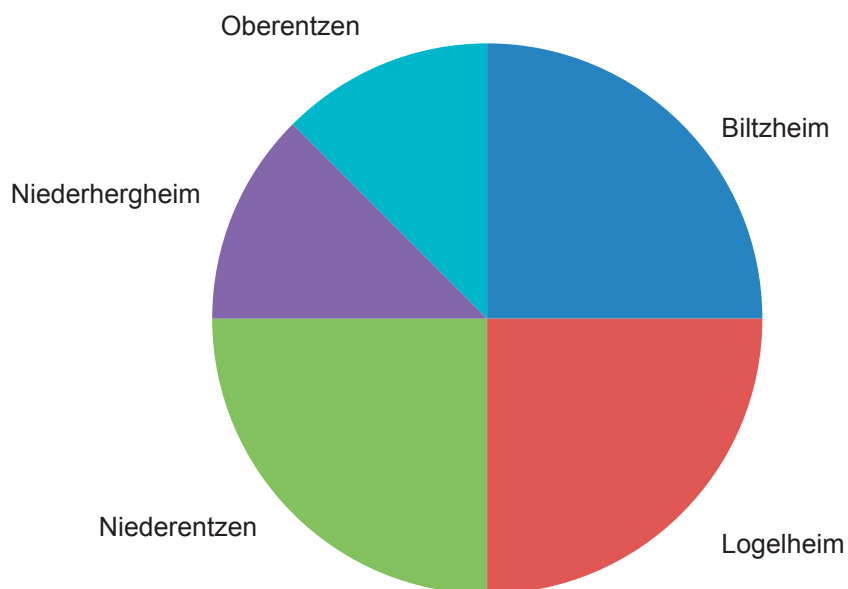
Répartition des ML curés par communes



Raccordement au réseau d'assainissement en 2025

COMMUNES	BRANCHEMENTS HORS LOTISSEMENT	MONTANT EN € HT	MONTANT PAC COLLECTÉ
ANDOLSHEIM	0	0,00 €	3 440,00 €
BILTZHEIM	2	9 174,00 €	5 160,00 €
LOGELHEIM	2	4 846,90 €	6 880,00 €
NIEDERENTZEN	2	7 856,20 €	6 880,00 €
NIEDERHERGHEIM	1	1 695,10 €	10 320,00 €
OBERENTZEN	1	7 914,50 €	5 160,00 €
OBERHERGHEIM	0	0,00 €	12 040,00 €
SUNDHOFFEN	0	0,00 €	1 720,00 €
TOTAL :	8	31 486,70 €	51 600,00 €

Répartition des branchements réalisés en 2025 par commune



Quelques travaux 2025 en photos



RUE DES CHAPELAINS - EGUIISHEIM



Quelques travaux 2025 en photos

RUE DES JARDINS - EGUISHEIM



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III

1 route de Herrlisheim

68127 NIEDERHERGHEIM

Tél. 03 89 49 45 15

